

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 26 MARS 2015

.../...

5. FIXATION DES TARIFS D'INSCRIPTION A L'ÉCOLE INTERNATIONALE D'ETE DE L'UNIVERSITE PARIS SORBONNE ET DE L'ÉCOLE NATIONALE DES CHARTES (DELIBERATION N°2015.08)

.../...

Dans le cadre des Écoles internationales de Sorbonne Universités, l'université de Paris-Sorbonne et l'École nationale des chartes organisent, du 29 juin au 10 juillet 2015, une École d'été consacrée à l'édition scientifique de textes littéraires et historiques, en langues latine et française, du Moyen Âge à l'époque contemporaine. L'École des chartes est chargée de la gestion des inscriptions.

Le président met au vote les tarifs d'inscription suivants applicables à cette école d'été :

- gratuité pour les étudiants inscrits en master ou en doctorat à l'université de Paris-Sorbonne ou à l'École nationale des chartes, ainsi que pour les élèves de l'École des chartes inscrits dans le diplôme d'archiviste paléographe ;
- 400 € pour les inscriptions validées avant le 31 mai 2015 ;
- 600 € pour les inscriptions validées du 31 mai au 26 juin 2015.

Ces tarifs sont le fruit d'une étroite concertation avec les collègues de Paris-Sorbonne.

Nombre de votants : 16

Pour : 16

Les tarifs d'inscription sont adoptés à l'unanimité.

.../...

Fait à Paris, le 31 mars 2015,

Le président du conseil d'administration,



Louis Gautier